

## Compte rendu du conseil du 5/11/2019 des parents élus des crèches municipales de Paris 11ème Nord et Sud

### Présents :

- Administration : Dominique Kielemoës (Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup> en charge de la petite enfance et de la protection de l'enfance), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11<sup>e</sup>), Claire Cordonnier (cheffe du pôle petite enfance à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements), Fatima Khermache (coordinatrice à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements), Marie-Hélène Bleys (Directrice de la crèche du 56 Saint-Maur), Martine Dervillers (Directrice de la crèche du 108-110 rue Saint-Maur), Véronique Lambert Pochet (Directrice de la crèche du 14 bis rue Moufle), Elisa Le Brenn (Directrice de la crèche du 30 bis avenue Philippe Auguste), Céline Nogent (Directrice de la crèche du 38 rue Saint-Bernard).
- Parents élus : Mathilde François, Armelle Morard Rebuffet (crèche du 15 Cour Debille), Marta Kounova (crèche 13 bis rue Popincourt), Isabelle Jacqueneau-Bacon (crèche 38 rue Saint-Bernard), Stéphane Charbit (crèche 19 rue Pelée), Inès Jerray, Aurore Lagabrielle (crèche du 65 rue de la Folie-Regnault), Yvan Chauvel, Serena Reinaldi (crèche du 56 rue Saint-Maur), Kader Sahli (crèche 16 rue Robert Houdin), Anne-Charlotte Schmitt (crèche 14 rue Duranti), Caroline Antoniol (crèche 61 boulevard de Charonne).

Secrétaire de séance : Mme Inès Jerray

1) Présentation du conseil des parents de cette année : particularités de cette année (élections), rappel du périmètre/des objectifs/du fonctionnement, calendrier et élection d'un(e) ou de plusieurs président(e)(s) du conseil parmi les représentant(e)s titulaires des parents.

La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Ville de Paris indique qu'en raison des élections municipales de mars 2020, la période de réserve ouverte depuis septembre 2019 empêche l'élection de nouveaux représentants aux conseils des parents de l'année 2019-2020.

Le mandat des parents élus à l'automne 2018 est étendu jusqu'en 2020, sauf en cas de départ de l'établissement ou souhait de retrait.

Compte tenu des circonstances particulières, les secteurs nord et sud du 11<sup>e</sup> arrondissement sont réunis en une seule instance.

Les représentants ayant déjà été présents l'année dernière, le rôle et fonctionnement du conseil des parents n'est que brièvement rappelé (cf. éléments indiqués l'année passée, CR conseil des parents n°1 du 11<sup>e</sup> sud du 27/11/2018 par ex.).

- Point sur les dates pour la prochaine réunion. La contrainte des élections nous oblige à fixer les dates en décembre, dans un premier temps, et la réunion suivante ne pourra avoir lieu qu'après les élections a priori en mai en fonction du souhait du nouvel exécutif.  
Prochaine réunion fixée au mercredi 18 décembre à 18h30 en mairie du 11<sup>e</sup>.
- La collecte au profit des bébés du cœur (c'est-à-dire Resto du cœur pour bébés) aura lieu du 2 au 6 décembre en Mairie du 11<sup>e</sup> et dans les crèches municipales volontaires.
- Désignation d'un Président :  
Stéphane Charbit (crèche Pelée), stephane75018@gmail.com

2) Désignation de la Secrétaire de séance : Inès Jerray.

3) « La question du sucre donné dans les menus aux enfants » (Cf demande parents de la crèche 65 rue Folie-Regnault).

*Rappel demande des parents : « la question du sucre donné dans les menus aux enfants »*

- La réponse est faite à partir d'une lettre réponse de la diététicienne de la ville de Paris en accord avec les règles de HACCP (normes à respecter dans les cuisines des crèches).
- Les éléments suivants ont été présentés par Claire Cordonnier en séance :

Dans les structures d'accueil de la Petite Enfance municipaux parisiens, les repas sont préparés sur place, chaque jour, par des agents techniques de la petite enfance au savoir-faire reconnu, formés aux exigences de l'alimentation infantile et au respect des normes d'hygiène en cuisine. Élaborés sous le contrôle de nutritionnistes, les menus sont conformes aux besoins nutritionnels des nourrissons et des jeunes enfants accueillis. Ils respectent les conditions d'une diversification alimentaire, conduite dans le cadre d'une restauration collective. Les parents peuvent retrouver chaque semaine le menu détaillé affiché dans la crèche où leur enfant est accueilli.

La part de l'alimentation bio et durable dans les crèches dépasse 70% et des filières bio et locales assurent les approvisionnements en lien, notamment, avec la Coopérative Bio d'Île-de-France. Le lait infantile servi dans les crèches municipales est entièrement bio (1er, 2e âge et croissance).

Un plat protidique durable, équilibré, sans viande ni poisson, est servi une fois par semaine.

Aucun additif ou colorant artificiel, graisse hydrogénée, huile de palme, édulcorant ou OGM ne se retrouve dans les assiettes des enfants.

Une grande part des approvisionnements est laissée aux produits frais et de saison. La priorité est donnée au « fait maison », à une alimentation attrayante, variée et adaptée aux plus petits.

Le sucre et les produits sucrés apparaissent avec la plus grande modération dans les menus, pour un équilibre scrupuleux des apports nutritionnels. Les compotes sont préparées « maison » sans adjonction de sucre. Lorsque des purées de fruits industrielles sont servies, celles-ci sont « sans sucre ajouté ».

Les préparations lactées « maison » sont privilégiées aux goûters au détriment des laitages sucrés industriels : leurs recettes sont spécifiquement adaptées à la petite enfance et le sucre y est drastiquement limité.

Certains produits sucrés (miel, confitures bio, chocolat bio...) participent à la convivialité et au plaisir, dans le cadre d'une utilisation correcte et avisée, au moment du goûter. Les professionnel.le.s de la Petite Enfance sont formé.e.s pour le respect scrupuleux de ces recettes et des règles d'équilibre des repas des tout petits.

Aucun argument de santé ne justifierait que soient prises des mesures plus drastiques de limitation alimentaires dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance.

Les prestations servies dans les crèches municipales de la Ville de Paris constituent une référence dans le domaine de l'alimentation des tout petits.

- seul un peu de miel, de confiture bio, chocolat bio ou de gâteaux généralement réalisés à la crèche par le personnel (sauf parfois lors de problème d'absences d'agent-e-s donc on a recours à des gâteaux secs industriels, de qualité bio) mais ce type de « sucreries » est peut-être servi seulement une fois par semaine, dans le cadre d'un partage de convivialité.

#### 4) « L'organisation des périodes de regroupement à venir fin 2019 et été 2020, et notamment la composition des sections ». (Cf demande des parents de la crèche 13 bis rue Popincourt).

*Rappel demande des parents : « l'organisation des périodes de regroupement à venir fin 2019 et été 2020, et notamment la composition des sections »*

- L'organisation se fait par nombre d'enfants par établissement.
- Les deux premières semaines d'août incluant le 15 août : période relai la plus creuse. Cela permet de donner congé au personnel en été et que ceux-ci soient disponibles durant l'année.
- La crèche du 56 rue Saint Maur ne pourra pas accueillir pour la période de regroupement cet hiver car il y aura des travaux entre le 23 et le 27 décembre. Ce sera la crèche du 9 rue Servan qui sera crèche relai.

- Concernant l'organisation du regroupement des enfants durant l'été dernier de la crèche de 13 bis rue Popincourt (les enfants ont été changés de lieux à plusieurs reprises et ça les a beaucoup perturbés. Les enfants, pour certains ne voulaient même plus retourner à la crèche à la rentrée à cause de cela) :

Réponse : le dysfonctionnement a été identifié lors du bilan réalisé suite à l'été avec les responsables et une réponse va être apportée pour éviter que cela se reproduise lors d'une prochaine période de regroupement. Mais déjà il est possible de faire remarquer que ces problèmes de répartition instables ont aussi pu être induits par des problèmes liés aux travaux durant l'été.

5) « L'organisation par les crèches et/ou la mairie d'éventuelles sessions d'informations pour préparer les parents dont les enfants entrent en maternelle l'année prochaine, notamment sur les démarches à effectuer. » (Cf demande des parents de la crèche 13 bis rue Popincourt.)

*Rappel demande des parents : « l'organisation par les crèches et/ou la mairie d'éventuelles sessions d'informations pour préparer les parents dont les enfants entrent en maternelle l'année prochaine, notamment sur les démarches à effectuer.*

- La directrice d'une crèche peut se rapprocher de la maternelle de proximité lors d'un café des parents par exemple, entre responsables du temps scolaire et du temps périscolaire de l'établissement et les parents des enfants de crèche. Cela pourrait aussi être organisé en Mairie, en répondant aux questions pour aider à passer le cap de ce passage crèche-maternelle.
- Remarque : La décision d'organiser ce temps en mairie ne pourra pas être prise dans l'immédiat (à cause des élections à venir).
- Suggestion de faire cela crèche par crèche plutôt que toutes ensemble.  
À noter que cela demeure compliqué à organiser pour les crèches car il y a beaucoup d'établissements de maternelle à solliciter et tous n'ont pas la même organisation ; un travail peut être privilégié avec l'école de proximité, même si tous les enfants de grande section ne rejoindront pas cette école (idée de visiter une école maternelle, pas nécessairement son école maternelle).

6) « Les formations 1er secours pour enfants en bas âge » (cf demande des parents de la crèche 19 rue Pelée)

*Rappel demande des parents : Point sur les formations 1er secours pour enfants en bas âge : pouvez-vous nous faire un retour sur les formations qui se sont tenues en juin dernier et, le cas échéant, ce qui peut être envisagée pour généraliser ces formations comme nous l'avions évoqué l'année dernière ?*

L'expérience de l'an passé d'organiser une initiation de ce type a bien fonctionné lors du Forum de la Petite Enfance, mais pas au point de généraliser la démarche, les parents n'ayant pas participé autant que prévu (60 participants pour 145 places ouvertes). Néanmoins de bons retours et à reconduire pour cette année si possible dans le cadre du Forum de la Petite Enfance.

7) « Les parents peuvent s'organiser par eux-mêmes en cas de grève en cas de présence effective du personnel sans être financièrement pénalisés ? » (cf demande des parents de la crèche 19 rue Pelée)

*Rappel demande des parents : En prévision des grèves de transport reconductibles annoncées pour le mois de décembre, des parents envisagent de s'organiser pour limiter l'impact de la non-réception de leur enfant à la crèche sur leur propre activité professionnelle ; ils envisagent ainsi de s'organiser par groupes de 3 ou 4 afin de s'occuper à tour de rôle de leurs enfants, limitant de fait leurs journées d'absence à leur travail. Cette démarche, qui permettrait à la crèche d'avoir moins d'enfants à accueillir sur des journées où les personnels risquent fortement de ne pas pouvoir être présents (qu'ils soient contraints de garder eux-mêmes leurs propres enfants ou qu'ils ne puissent tout simplement pas se rendre sur leur lieu de travail faute de transport), pose toutefois un problème dans la mesure où les parents qui ne se seraient pas présentés à la crèche le matin (pour se trouver assez probablement refusés faute de personnel disponible) se retrouveraient finalement pénalisés dans la mesure où la journée de crèche leur serait facturée par Faci'Familles.*

Proposition par la crèche 19 rue Pelée d'assouplir le fonctionnement de la facturation de la journée, si les parents s'organisent entre eux pour pallier les dysfonctionnements induits par les grèves (arrivée du personnel au fil de l'eau et grosse perte de temps pour tout le monde, stress, incertitude quant à la possibilité d'aller travailler ne sachant pas à l'avance si notre enfant sera gardé, etc.). Ainsi les solutions

trouvées entre parents ne devraient pas les pénaliser et peut-être la Ville pourrait-elle proposer une solution pour ne pas les facturer dans ces cas très précis et circonscrits.

Réponse : une réflexion est menée pour trouver une réponse adaptée concernant ces journées de grève à venir (5, 6 décembre et plus) en vue de l'exonération souhaitée si l'enfant ne va pas à la crèche. *Une réponse plus précise est communiquée dans les établissements depuis le 25 novembre (en pièce jointe).*

8) « Des remplacements stables des personnels des crèches qui seront bientôt en congé maternité peuvent-ils être anticipés ? » (cf demande des parents de la crèche 19 rue Pelée)

*Rappel demande des parents : la crèche Pelée a le plaisir de voir 3 des professionnelles en charge des enfants être enceintes cette année, une dans chaque section. Or il nous a été annoncé que les personnels ne seraient pas remplacés de façon durable pendant leur congé maternité, et que seuls des personnels des brigades volantes de remplacement pourraient être affectés. Toutefois, ces personnels de remplacement ne sont pas supposés rester plus de 5 semaines sur le même remplacement, ouvrant ainsi la porte à ce que plusieurs personnels différents de remplacement soient affectés successivement pour remplacer un même personnel en congé maternité. Cette situation d'instabilité fait plus que vivement inquiéter les parents de la crèche. C'est évidemment tout particulièrement le cas dans la section des bébés et des moyens où le besoin de repères stables (incompatibles avec des personnels non pérennes) est particulièrement important.*

*La question est la suivante : quelle(s) solution(s) la Ville peut-elle envisager pour que des remplacements stables des personnes qui seront bientôt en congé maternité soit anticipé et mis en place ?*

- Les remplaçants font partie des « renforts d'hiver » ou reviennent eux-mêmes de congé maternité sur la ville de Paris. Sinon il est fait appel à des agents du pôle de remplacement qui peuvent rester jusqu'à cinq semaines sur un même poste (temps au-delà duquel une rotation est prévue). Cela s'avère d'autant moins compatible avec la durée d'un congé maternité, que les durées « minimales » sont très souvent augmentées des périodes de congés dits « pathologiques » étant donné la nature du travail des auxiliaires et le fréquent éloignement de leur domicile.
- Il est aussi rappelé la difficulté de recruter du personnel de remplacement car la Ville de Paris est très exigeante pour ses recrutements (niveau de diplôme élevé) ; de plus, beaucoup de crèches ont ouvert, donc le vivier de personnel est très sollicité. En banlieue de nouvelles crèches et notamment en petite couronne ont ouvert et lorsque des auxiliaires habitent là-bas ou à côté (la grande majorité) elles préfèrent travailler près de chez elle, en raison du temps de transport évité.
- Il est de ce fait difficile de disposer de remplaçants stables.
- Il est toutefois également précisé qu'une réunion doit avoir lieu très prochainement entre la DFPE et les RH pour évoquer la question de la stabilité des remplacements de congés maternité sur leur durée (congé initial + fréquent allongement pour raisons pathologiques), dont tout le monde convient qu'il s'agit d'un point central pour l'équilibre des enfants (stabilité des repères).

9) Demande localisées de réparations et d'installations de nouveaux matériels par les parents de la crèche collective du 38 rue Saint-Bernard

- Changement de moteur du store
- Révision de la chaudière (en cours)
- Sol souple est glissant. D'après la SLA (Section locale d'architecture), le sol a été régulièrement contrôlé depuis son installation il y a 9 ans (dernier contrôle en 2018, avec la CASPE/Circonscription Affaires Scolaires et Petite Enfance) et aucun problème n'a été remonté depuis l'installation.  
Il semblerait toutefois qu'une société extérieure de vérification des installations (société extérieure – SOLEUS - qui a vérifié les jeux) ait conclu à la nécessité de son changement.  
⇒ point à éclaircir (la directrice de la crèche transmettra le rapport de SOLEUS à M. KEIME pour information).
- Demande de filtre anti-pollution dans la crèche car un enfant a des problèmes respiratoires et mauvaise qualité de l'air dans les salles.

Réponse : La SLA précise que la VMC, même à double flux, ne permettra pas de filtrer l'air.

Il est de surcroît rappelé que la procédure d'aération des espaces (on aère en ouvrant trois fois par jour et c'est la meilleure solution) fait perdre son sens à toute pose de filtres anti-pollution.

- ⇒ Proposition : faire venir au prochain conseil des représentants de parents un médecin de PMI ou a mini un expert de la question pour apporter plus de détails sur cette question de la qualité de l'air ; les parents particulièrement sensibles à ce sujet pourront assister à la présentation du médecin de PMI s'ils le souhaitent.
- Demande de pose de filtres UV pour limiter les effets de la canicule : la SLA précise que les filtres UV ne sont pas opérants vis-à-vis de la canicule ; la SLA procédera en revanche à une visite des locaux de la crèche pour étudier la faisabilité et le chiffrage de pose de stores intérieurs pour limiter les apports de chaleur par le biais du rayonnement solaire lors des épisodes de canicule.